

---

TITRE : Promouvoir le leadership des Premières Nations en matière d'énergie propre pour le développement économique et la lutte contre les changements climatiques

---

OBJET : Environnement, développement économique

---

PROPOSEUR(E) : Gerry Duquette, Chef, Première Nation de Dokis, Ont.

---

COPROPOSEUR(E) : Aaron Sumexheltza, Chef, Bande indienne Lower Nicola, C.-B.

---

DÉCISION : Adoptée par consensus

---

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration de l'ONU) :
- i. Article 3 : Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.
  - ii. Article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
  - iii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les 23, 24 et 25 juillet 2019, FREDERICTON (N.-B.)

Résolution n° 02/2019

- B. Le Canada, comme beaucoup d'autres pays dans le monde, vit un processus de transition énergétique caractérisé par la décarbonisation, la décentralisation, la numérisation et la démocratisation des systèmes et des marchés énergétiques, qui ont été centralisés et colonisés dans le passé. Ce processus offre aux Premières Nations d'importantes possibilités de diriger elles-mêmes des projets d'énergie propre et d'en être propriétaires ou de les diriger avec des partenaires qu'elles choisissent.
- C. Les Premières Nations sont déjà d'importantes parties prenantes et propriétaires de projets et d'entreprises d'énergie propre; elles dirigent plus de 175 projets, de taille moyenne et de grande envergure, dans le domaine de l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne et de la biomasse et plus de 2300 petits projets d'énergie renouvelable. Ces projets ont créé des milliers d'emplois chez les Premières Nations et généré des revenus autonomes substantiels pour les gouvernements et les sociétés d'exploitation des Premières Nations.
- D. L'énergie propre est l'un des moyens les plus efficaces de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour lutter contre les changements climatiques, et le gouvernement canadien a établi des politiques et des mesures fiscales qui offrent des incitatifs pour réduire les émissions de carbone.
- E. Il est impératif de diminuer la dépendance au diesel dans les Premières Nations des régions éloignées et nordiques pour réduire la pollution locale et les émissions de GES, et les projets d'énergie propre dans ces Premières Nations représentent d'importantes possibilités de développement économique.
- F. La prochaine étape de la révolution énergétique canadienne et mondiale mettra l'accent sur la poursuite du développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons, des installations communautaires et de l'industrie, les systèmes énergétiques de pointe et l'infrastructure énergétique verte. Cette évolution offre aux Premières Nations d'importantes possibilités de développement économique et d'action climatique.
- G. Les Premières Nations doivent accroître leur capacité en matière d'énergie propre; collaborer à l'échelle du pays au développement des compétences et à l'expansion de l'emploi dans le domaine de l'énergie propre; collaborer avec l'industrie de l'énergie propre et les gouvernements à des projets d'énergie propre; avoir accès à du capital financier pour une infrastructure d'énergie propre; et faire partager leurs expériences de projets et d'entreprises à l'échelle internationale.
- H. Plus de 60 Premières Nations ont amorcé le processus visant à faire passer la participation à l'énergie propre à un niveau supérieur grâce à la participation des membres et des citoyens au Programme 20/20 Catalysts, qui est une initiative d'énergie propre dans les communautés autochtones, et des centaines de Premières Nations et de gouvernements participent à des programmes d'énergie propre.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Demandent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de continuer à demander des réformes législatives, politiques et financières ainsi que des réformes de programmes qui facilitent la participation des Premières Nations à des projets d'énergie propre et aux économies réalisées, incluant un accès à des capitaux et de meilleures structures linéaires.
2. Demandent à l'APN d'aider les Premières Nations à travailler en partenariat avec des organisations incluant, sans s'y limiter, l'entreprise sociale Indigenous Clean Energy, afin de promouvoir les cadres de collaboration des Premières Nations pour l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les systèmes énergétiques avancés et l'infrastructure de l'énergie verte.
3. Appuient les efforts déployés par les gouvernements des Premières Nations pour prendre des mesures en matière d'efficacité énergétique des logements et des installations communautaires, qui rendent l'énergie plus abordable, améliorent les conditions sanitaires et créent des emplois nouveaux et permanents.
4. Demandent à l'APN d'encourager la participation des Premières Nations et de leurs citoyens aux initiatives de renforcement de la capacité en matière d'énergie propre, comme le Programme 20/20 Catalysts.
5. Demandent à l'APN de chercher des occasions de faire partager les expériences des Premières Nations en matière de projets et d'entreprises d'énergie propre à l'échelle mondiale, comme moyen de lutter contre la situation d'urgence climatique, dans le cadre de forums tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)